

Procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2024

Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du CSA académique

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2024**
- 2. Bilan des formations en Santé et Sécurité au travail 2023**
- 3. Rapport d'activité de l'ISST 2023-2024**
- 4. Bilan des signalements 2023-2024**
- 5. Point d'avancement de la visite du collège Y**
- 6. Avis**
- 7. Questions diverses**

Sont présents :

Représentants de l'administration :

- Mme Valérie BEYNET, Secrétaire générale adjointe, directrice des relations et ressources humaines, académie de Limoges
- Mme Marie COUDERT, directrice des relations et des ressources humaines adjointe, académie Limoges

Assistent à la réunion :

- Mme Christel REIGNIEZ, Médecin des personnels, rectorat de Limoges
- M. Laurent FAUVET, Médecin des personnels, rectorat de Limoges
- Mme Valérie HAUDEBAULT, Infirmière de prévention, rectorat de Limoges
- Mme July AURIAT, Conseillère technique du service social en faveur des personnels, rectorat de Limoges
- Mme Eva TOMKO, Psychologue du travail, rectorat de Limoges
- M. Vincent LEONIE, Conseiller ressources humaines de proximité académique, rectorat de Limoges
- M. Nicolas LECLERC, Inspecteur santé et sécurité au travail, académie de Limoges
- M. Frédéric ROUSSY, Conseiller de prévention académique, rectorat de Limoges
- Mme Dalida JANKOWIAK, Assistante pôle santé et sécurité au travail, rectorat de Limoges
- Mme Céline JUTEAU, Assistante pôle santé et sécurité au travail, rectorat de Limoges

Représentants du personnel :

Titulaires :

- Mme Laetitia AGNOUX (FSU)
- M. Romain CHAMPETIER (FSU)
- Mme Jade BOUCHARD (FSU)
- Mme Solen MARCHE (FSU)

- Mme Sonia LAJAUMONT (FSU)
- M. Pierre GAUTRET (UNSA éducation)
- Mme Carine BRULATOUT (UNSA éducation)
- M. Laurent MATHIOT (FO FNEC FP)
- Mme Delphine POINGT (SGEN CFDT)

Suppléants :

- M. Nicolas VANDERLICK (FSU)
- M. Didier BARROS (FSU)
- M. Olivier MARATRAT (FSU), remplaçant la titulaire Mme Céline DROAL
- Mme Marianne ROUCHON (FSU)
- Mme Maud DUVEUF (UNSA éducation)
- Mme Isabelle AUBRY (FO FNEC FP)

Mme BEYNET ouvre la séance à 14h07. Elle remercie tous les membres pour leur présence. Elle présente M. Vincent LEONIE, le nouveau CRHP académique qui a été nommé au 1^{er} septembre 2024. Ce dernier se présente et invite les personnels à venir le rencontrer lui ou ses collègues CRHP pour toute question relevant de leurs compétences.

Mme BEYNET présente ensuite Mme Dalida JANKOWIAK qui a été nommée également au 1^{er} septembre 2024 pour renforcer le pôle SST. Mme JANKOWIAK se présente et indique qu'elle travaillait précédemment au rectorat pour l'enseignement supérieur.

Mme BEYNET donne la parole aux représentants des personnels pour d'éventuelles déclarations.

Mme AGNOUX donne lecture de la déclaration liminaire au titre de la FSU (annexe 1).

Mme BEYNET remercie Mme AGNOUX et lui demande de faire suivre la déclaration pour l'annexer au procès-verbal.

M. GAUTRET indique qu'il souhaite aussi présenter une déclaration au titre de l'UNSA éducation. Mme BEYNET l'invite à en donner lecture (annexe 2).

Mme BEYNET remercie M. GAUTRET et donne la parole à M. ROUSSY pour répondre aux questions concernant le registre santé sécurité au travail dématérialisé.

M. ROUSSY indique que l'académie de Limoges dispose du registre depuis le début de la semaine mais qu'il n'est pas encore utilisé car il doit être testé. De plus, l'académie n'ayant pas d'intranet, une solution doit être trouvée pour l'héberger.

M. GAUTRET répond que certaines académies utilisent ADAGE.

Mme BEYNET répond que les modalités de mise en œuvre sont à réfléchir.

M. GAUTRET rajoute que des plans de communication ont été menés dans les académies de Poitiers et de Bordeaux.

M. ROUSSY répond que l'académie de Limoges va s'inspirer d'elles.

M. GAUTRET indique qu'il existe aussi des tutoriels, que son organisation syndicale en dispose et pourrait les faire suivre. Il demande s'il est possible de définir une date pour en discuter.

Mme BEYNET répond que dans un premier temps, le RSST dématérialisé sera présenté aux membres de l'instance car la version a évolué depuis 2 ans.

M. ROUSSY fait aussi remarquer que le RGPD impose de ne pas nommer de personnes. Des messages d'information en ce sens doivent donc être rajoutés lors de l'accès au registre.

M. GAUTRET demande pourquoi le processus est si long dans l'académie de Limoges alors que celle de Poitiers l'utilise depuis 4 ans.

M. ROUSSY répond que ce n'est pas cette version dont disposait l'académie de Poitiers. Ils ont dû revenir en arrière. La version que vient d'obtenir l'académie de Limoges est la version finale.

Mme BEYNET confirme que cette version a nécessité une remise en question complète de l'outil.

M. GAUTRET indique que l'UNSA éducation est favorable à ce que ce registre dématérialisé soit mis en place le plus vite possible car certains collègues n'ont pas accès au registre papier. Pouvoir faire un signalement depuis chez soi, à l'heure que l'on souhaite, serait confortable.

Mme BEYNET confirme qu'il est évident que cet outil est nécessaire. Elle assure que tout sera mis en œuvre pour le rendre effectif le plus vite possible.

M. CHAMPETIER demande si la question de l'anonymat vient du fait que le registre soit public. Un parent pourrait-il y avoir accès ?

M. ROUSSY répond que s'il demande à y accéder, le registre peut en effet lui être donné.

M. CHAMPETIER demande s'il sera possible de rajouter des pièces dans le RSST dématérialisé.

Mme BEYNET répond que le registre sera présenté en instance.

M. CHAMPETIER explique qu'à l'heure actuelle, certains signalements sont accompagnés de cahiers d'incidents donnant des détails sur certaines situations et ne sont donc pas anonymes.

M. ROUSSY rappelle que l'objectif du registre est de faire connaître un problème de santé et de sécurité au travail. Cibler quelqu'un n'est pas possible et d'ailleurs, il y a présomption d'innocence.

Mme BEYNET rajoute que l'académie suit la réglementation.

Mme BEYNET donne la parole à Mme AUBRY mais elle rappelle que le sujet n'est pas à l'ordre du jour.

Mme AUBRY demande s'il serait possible d'organiser un groupe de travail car le sujet est compliqué. Elle indique qu'elle n'est pas sûre que les parents aient accès au registre car il y a le registre des personnels et le registre des usagers.

M. ROUSSY répond que les parents ne peuvent pas avoir accès au registre des agents.

Mme MARCHE confirme qu'il faut organiser un groupe de travail car il y a beaucoup de questionnements.

Mme BEYNET assure que ce temps d'échange sera proposé. Elle continue en abordant le premier point à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 25 juin 2024 :

Mme BEYNET demande aux représentants des personnels s'ils ont des observations concernant le procès-verbal.

Elle fait procéder au vote. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. VANDERLICK remercie le pôle SST pour sa rédaction.

2) Bilan des formations en santé et sécurité au travail 2023 :

Mme BEYNET demande d'excuser madame NORMAND qui n'a pas pu venir à l'instance. Elle propose de relever les éventuelles questions pour les lui faire suivre. Mme NORMAND y répondra.

M. CHAMPETIER demande si le document concerne bien l'année civile 2023. Il indique que le précédent bilan était de 2021-2022, la comparaison n'est donc pas possible.

Mme BEYNET indique que cette remarque sera remontée.

M. BARROS demande pourquoi autant de stages n'ont pas eu de stagiaires, c'est le cas pour près de 40% des stages.

Mme BEYNET répond qu'elle le note également.

Mme POINGT souhaiterait un glossaire pour expliquer certains termes comme « ITC... ».

M. GAUTRET s'étonne qu'il n'y ait pas eu de stagiaires AESH.

Mme BEYNET reformule : il s'agirait d'expliquer le faible nombre de stagiaires ou le fait que le stage n'ait pas pu se tenir.

Mme AUBRY souhaiterait connaître les jours de la semaine auxquels ces stages étaient proposés.

M. BARROS indique qu'ils se demandent si ces stages étaient proposés le mercredi.

Mme BEYNET rappelle que les formations s'adressent à tous.

Mme DUVEUF répond qu'il y a cependant des formations à public désigné.

Mme BEYNET répond qu'il y a aussi des formations qui touchent toutes les fonctions.

M. GAUTRET ne comprend pas qu'il n'y ait eu aucun stagiaire gestionnaire en EPLE, alors que c'est un sujet brûlant.

Mme BEYNET propose que le bilan des formations en santé sécurité au travail soit reporté à la prochaine FS pour que des éléments d'analyse puissent être donnés. Elle continue d'aborder l'ordre du jour avec le point suivant.

3) Rapport d'activité de l'ISST 2023-2024 :

Mme BEYNET donne la parole à M. LECLERC pour présenter le rapport de son activité au titre de l'année 2023-2024.

M. LECLERC s'assure que tous les membres ont eu les documents de travail. Il propose de répondre aux éventuelles questions.

Mme AUBRY est surprise concernant les EPI (Equipement de Protection Individuelle) car si la région attribue bien une dotation aux établissements afin que les EPI soient fournis aux élèves, il n'existe pas de dotation concernant les professeurs. Elle s'est renseignée et plusieurs professeurs lui ont confirmé que ce sont bel et bien eux qui achètent leur propres EPI.

M. LECLERC répond que le rapport de synthèse n'indique que les données de l'échantillon des lycées professionnels qui ont été visités en 2023-2024. Ce n'est donc pas représentatif de l'ensemble des lycées professionnels de l'académie.

Mme AUBRY indique que seuls les agents région sont pourvus de façon systématique.

M. LECLERC répond que malgré tout, les établissements sont bien informés sur la nécessité de fournir des EPI et qu'il est plutôt rare que les professeurs les financent.

Mme AUBRY demande si, dans le cas où ils seraient fournis par l'établissement, ils seraient aussi achetés avec le budget propre de l'établissement.

M. LECLERC répond que c'est bien le cas.

Mme AUBRY répond qu'il y a alors peut-être des choix spécifiques propres à chaque établissement.

Mme DUVEUF demande comment s'explique le désengagement des régions pour assister aux visites.

M. LECLERC répond que la région est très à l'écoute du pôle santé et sécurité au travail et que beaucoup de moments d'échange sont prévus dans l'année avec les collectivités territoriales même si ce n'est pas traduit par la synthèse.

M. CHAMPETIER remarque que dans le 1^{er} degré, il y a de moins en moins de représentants de la mairie. Il se demande si règlementairement, cela ne pose pas de problème que la visite ait lieu sans la collectivité.

M. LECLERC répond que la visite peut avoir lieu même en l'absence d'un représentant de la mairie. Il est cependant préférable qu'une personne soit présente car les demandes sont mieux comprises et mieux suivies.

M. CHAMPETIER est surpris car la commune est en générale une collectivité proche.

M. LECLERC répond que cela peut aussi dépendre des relations entre les uns et les autres mais que dans tous les cas, tout le monde est destinataire de l'annonce de visite.

Mme MARCHE fait remarquer que quand il existe un problème de communication entre les équipes et la collectivité, ce serait mieux qu'il y ait un représentant de la mairie lors de la visite car sinon cela peut rendre les situations très conflictuelles en conseil d'école. Que l'obligation vienne de l'ISST permettrait de régler ce problème.

M. LECLERC rappelle qu'il y a quand même 3 représentants de la mairie sur 4 qui assistent à la visite, ce qui est très satisfaisant. A vérifier si la situation se dégrade l'année prochaine.

Mme BEYNET affirme qu'il faut qu'on s'assure d'avoir tout fait pour qu'il y ait un représentant de la collectivité.

M. GAUTRET revient sur la situation d'un établissement pour lequel l'instance regrettait le manque d'engagement de la collectivité. Même si l'on comprend les priorités budgétaires, n'y aurait-il pas possibilité que l'IA DASEN, le recteur ou la rectrice interviennent pour faire appliquer les recommandations de l'ISST qui engagent les personnels et les élèves ?

M. LECLERC répond que ce n'est pas parce que la collectivité n'est pas toujours présente lors des visites que les recommandations ne sont pas pour autant mises en œuvre. Le pôle SST fait un suivi après la visite et demande à être informé des suites données aux recommandations. Les collègues remplissent le document de suivi suivant leurs champs de compétences et les collectivités remplissent leur partie. On attend un retour de ce document de suivi dans les 3 semaines qui suivent l'envoi. Les non réponses ou les recommandations qui ne sont pas suivies d'effet sont analysées. L'AP et/ou CPD, en lien avec le pôle SST, se rapproche des collectivités et des collègues pour faire évoluer ce qui doit l'être. Il y a vraiment un suivi de qualité. En dernier lieu, il est toujours possible de s'adresser à la préfecture ou à l'ARS. M. LECLERC assure qu'il ne se prive pas de communiquer avec les institutions.

M. GAUTRET demande s'il y a des chiffres concernant ces aspects.

M. LECLERC affirme que c'est une prochaine étape. Le pôle SST souhaiterait connaître l'évolution des suites données aux recommandations.

Mme DUVEUF demande des explications sur la vérification de l'aération et de la ventilation dans le 2nd degré, en page 16. Pourquoi existe-t-il un tel écart ? L'aération et la ventilation dans les plateaux techniques des lycées professionnels semble être une priorité, comment cela s'explique-t-il ?

M. LECLERC répond que c'est la configuration des locaux qui est en cause et qui empêche parfois de recevoir des activités qui sont prédéfinies.

Mme DUVEUF pose la même question concernant la QAI en page 19.

M. BARROS se demande si les établissements sont moins attentifs depuis que la crise COVID est finie.

M. LECLERC répond qu'il faut lire le graphique de la façon suivante : 8 lycées professionnels sur 10 n'ont pas réalisé le diagnostic QAI.

Mme DUVEUF demande si ce diagnostic n'est pas pourtant obligatoire.

M. LECLERC confirme qu'il l'est mais une nouvelle version a encore changé les modalités du dispositif. Il y a désormais 4 étapes à réaliser, qui nécessitent l'investissement du propriétaire des locaux. Des informations à ce sujet sont disponibles sur le site du rectorat à la page du pôle SST.

Mme AUBRY demande confirmation que pour l'année 2023-2024, dans le second degré, seuls des plateaux techniques de lycées professionnels ont été visités.

M. LECLERC le confirme et précise que c'est indiqué en première page de la synthèse.

Mme DUVEUF s'interroge quant aux visites médicales présentées en page 37. Elle souhaite des explications plus précises car les chiffres sont inquiétants.

M. LECLERC explique que les visites médicales concernent les professeurs des ateliers. Il rappelle qu'il existe désormais une convention avec le SPST qui réalise ces visites. Les enseignants les plus exposés ont été ciblés en priorité. Plusieurs ateliers, qui ont fait l'objet d'une visite de l'ISST en 2023-2024, n'étaient cependant pas parmi la cible des ateliers prioritaires pour la visite médicale. C'est le cas par exemple de l'hôtellerie restauration ou de l'électricité. Il est donc normal que les enseignants exerçant dans ces ateliers n'aient pas encore bénéficié d'une visite médicale. Cela arrivera peu à peu.

Mme DUVEUF demande à quelle fréquence cette visite médicale doit être réalisée.

M. LECLERC répond qu'elle doit avoir lieu tous les 4 ans avec une visite intermédiaire tous les 2 ans.

Mme DUVEUF si tous les enseignants de lycées professionnels auront bénéficié d'une visite d'ici 4 ans.

M. LECLERC répond que c'est en bonne voie et que si les représentants des personnels ont des informations concernant des collègues à voir, qu'ils n'hésitent pas à en faire part. Il indique que des relances auprès des SPST ont déjà été faites pour que des visites aient lieu.

Mme DUVEUF souhaite des informations concernant les fiches de risques et les chiffres donnés.

M. LECLERC répond que ces fiches sont normalement rédigées par le médecin avec l'assistant de prévention mais qu'actuellement elles ne sont pas mises en place.

Mme BEYNET affirme que cela va être travaillé.

Mme AUBRY fait remarquer que les fiches mériteraient d'être mutualisées sur le plan national puis déclinées dans les EPLE.

Mme BEYNET répond qu'il existe en effet des fiches.

Mme AUBRY rajoute que l'assistant de prévention n'a pas le temps de rédiger toutes les fiches de risques professionnels étant donné le faible temps de décharge dont il dispose.

M. LECLERC rappelle que le partenariat avec les SPST est une exclusivité de l'académie de Limoges.

Mme POINGT fait une remarque : certaines années, ce sont certains types d'établissements qui sont ciblés pour être visités. On le comprend tout à fait mais les échantillons ont des profils différents si bien qu'on ne peut pas comparer les données. Elle poursuit avec une question concernant le risque machine et le contrôle de conformité. Qui les contrôle ? Y a-t-il une cohérence entre les organismes qui contrôlent ?

M. LECLERC répond que le choix des établissements relève de plusieurs critères :

- la date de la dernière visite ou l'absence de visite,
- les problématiques dont le pôle SST est informé
- les enquêtes nationales : les ISST réunis en séminaire rapportent ce qu'ils observent dans leurs académies et actent une enquête au plan national. L'inspection générale la valide et elle est portée au ministère. Le but est alors d'avoir une cartographie à un temps T sur une thématique au plan national. En 2021-2022 ce sont les SEGPA qui étaient ciblées. En 2023-2024 c'était le tour des ateliers des lycées professionnels, pour nourrir une enquête nationale.

M. LECLERC continue en expliquant que pour les machines, il y a à la fois une vérification périodique obligatoire et un contrôle de conformité. La vérification périodique ne concerne que les machines les plus dangereuses (massicot, presses ...)

Mme AUBRY demande si toutes les machines sont concernées.

M. LECLERC répond que le contrôle de conformité est obligatoire pour toutes les machines. Il permet de s'assurer que les machines sont conformes à la réglementation. Il ne faut pas le confondre avec la vérification périodique qui dépend du type de machines. Ce dernier n'a pas de périodicité. Si un accident arrive, on vérifiera que le contrôle de conformité a été régulier, par exemple tous les 5 ans ou tous les 6 ans.

Mme AUBRY remarque que 70% des lycées professionnels affichent les conditions d'utilisation des machines. C'est mieux que les SEGPA et les EPLE. Elle souhaite savoir si l'ISST vérifie aussi les pictogrammes.

M. LECLERC confirme que les pictogrammes font partie de l'affichage des conditions d'utilisation des machines.

Mme AUBRY indique que l'indicateur « présence des seules machines conformes » est présenté sous forme de camembert, ce qui signifie qu'il est nouveau. Elle se demande s'il y a une distinction entre les machines à destination des élèves et celles à destination des professeurs.

M. LECLERC répond que ce sont les machines des ateliers pédagogiques qui sont concernées ainsi que celles des locaux réservés aux professeurs. Les machines des laboratoires de science n'en font pas partie.

Puisque beaucoup de machines sont non conformes, Mme AUBRY souhaite s'assurer qu'elles ne sont pas accessibles aux élèves.

M. LECLERC répond qu'elles ne doivent pas être accessibles dans les SEGPA et qu'il l'avait indiqué dans ses rapports il y a deux ans. Dans les lycées professionnels, puisqu'il s'agit d'une formation professionnelle, certaines machines sont mises à disposition des élèves sous réserve d'une déclaration triennale avec dérogation pour utilisation de machines dangereuses et de produits dangereux.

Mme POINGT demande si les graphiques présentés sont accessibles sur le site de l'académie.

M. LECLERC répond par la négative.

Mme POINGT demande s'il serait possible de le faire.

M. VANDERLICK répond que ce n'est peut-être pas très utile car on constate déjà des difficultés d'analyse parmi les membres de l'instance alors que ceux-ci sont censés être un peu experts.

M. LECLERC rajoute que le but est de mettre en place des formations. Ce ne sont pas des chiffres pour des chiffres.

Mme POINGT affirme que les EPLE auraient besoin d'une liste d'organismes accrédités.

M. LECLERC répond qu'il ne peut pas faire de liste exhaustive. Ce dont parle Mme POINGT est un groupement d'achat académique. C'est une démarche lourde qui est déjà mise en œuvre dans l'académie pour le risque chimique avec le déstockage massif et l'enlèvement pérenne dans les collèges. C'est un long processus car il faut recueillir toutes les données pour chaque établissement.

Mme POINGT indique qu'une piste pourrait être le parc des machines dans les lycées professionnels.

M. LECLERC répond que c'est prévu car dans le second degré, le risque machine et le risque chimique sont les deux domaines les plus importants.

Mme AUBRY souhaite savoir, si concernant les espaces de circulation, seuls les 80 cm de largeur sont vérifiés car à sa connaissance, il y a aussi d'autres règles.

M. LECLERC répond qu'il s'appuie sur le code de travail. Il y a peut-être en effet d'autres règles mais qui ne relèvent pas du code de travail.

Mme AUBRY indique par exemple qu'il est préconisé que l'espace de l'atelier soit d'une superficie de 20m². Elle demande si cet indicateur peut être intégré.

M. LECLERC répond qu'en général, il est très facile de voir s'il y a assez d'espace dans les ateliers même si ce n'est pas marqué explicitement dans ses rapports. Il demande s'il y a d'autres questions puis précise que les visites ne sont pas ses seules activités.

Mme BEYNET remercie M. LECLERC puis aborde le point suivant à l'ordre du jour.

4) Bilan des signalements 2023-2024 :

Mme BEYNET rappelle que ce bilan fait suite à une des questions diverses posées lors de la dernière instance. Elle donne la parole à M. ROUSSY.

M. LECLERC rajoute qu'il souhaite remercier Mme JUTEAU pour le diaporama concernant son rapport d'activité.

M. ROUSSY la remercie également pour le diaporama qu'il s'apprête à présenter. Il projette en premier lieu le bilan des signalements stopdiscr pour l'année 2023-2024. Il rappelle que le « harcèlement moral » est un terme juridique et que dans le cadre de stopdiscr, on ne parle que de suspicion. Le terme « conflits » est quant à lui une typologie donnée par les agents eux-mêmes.

M. GAUTRET s'interroge sur les traitements. Que fait-on pour les personnes qui ont clôturé le signalement faute d'éléments factuels ?

Mme BEYNET reconnaît qu'il n'y a pas assez d'éléments qualitatifs concernant le traitement alors que le traitement RH est bien plus subtil que ce que laisse entendre la synthèse. Il faut davantage éclairer la diversité et la qualité du traitement. Il peut en effet y avoir des rendez-vous avec les CRHP et/ou avec les médecins par exemple.

Mme COUDERT confirme que le terme « clôturé » n'est pas approprié. Quoi qu'il en soit, elle assure que la souffrance qui va de pair avec un signalement est bel et bien prise en compte et qu'un accompagnement est toujours proposé.

M. GAUTRET affirme que les suites ne sont pas visibles. Si cette cellule existe, il faut qu'elle soit efficace.

Mme COUDERT assure que c'est une cellule qui fonctionne bien.

M. GAUTRET répond que les collègues ont justement besoin de voir qu'elle fonctionne.

Mme BEYNET déclare que davantage de renseignements seront donnés sur les modalités de traitement.

Mme POINGT demande : puisque c'est un dispositif qui va perdurer, pourrait-on savoir où en sont les agents qui ont fait un signalement à l'année N +1 ? Comment ont-ils évolué : sont-ils en burn out ? en reconversion professionnelle ?

Mme COUDERT répond que ce serait possible et que cela fait partie des perspectives d'évolution.

Mme LAJAUMONT explique que diverses raisons peuvent conduire des collègues à ne pas vouloir aller plus loin après un signalement. Il serait intéressant justement de connaître ces raisons afin de ne pas laisser des collègues en difficultés,

sachant que celles-ci peuvent parfois avoir des incidences sur les équipes. Elle pense aussi qu'il faudrait redéfinir le terme « conflits ». Cela permettrait d'avoir des informations plus abouties et permettrait aussi de mieux faire de la prévention et mieux communiquer.

Mme BEYNET apporte quelques pistes. Un travail est en cours avec le pôle santé au sens large sur un dispositif de sensibilisation et d'information pour les collectifs de travail afin d'améliorer la prévention et l'accompagnement. L'administration n'a cessé de penser à des dispositifs pour accompagner les agents et les collectifs. Tout cela se construit progressivement. C'est un démarrage pour l'instant et ce sera discuté lors des prochaines instances.

Mme LAJAUMONT se demande si certaines personnes ne vont pas plus loin parce qu'elles seraient mal orientées. Dans ce cas, il faudrait réfléchir à un fonctionnement plus efficient.

Mme MARCHE rajoute que si l'on veut que les situations soient traitées et que les violences sexuelles et sexistes n'existent plus, il est nécessaire de mettre en place de la prévention et de la formation. Le plan égalité professionnelle femmes-hommes y participe aussi.

Mme BEYNET répond que les équipes y travaillent.

M. GAUTRET demande si les 3 enquêtes administratives sont issues des 6 agents orientés vers la RH.

Mme BEYNET répond que les actions RH font partie du traitement des situations.

M. ROUSSY poursuit avec la présentation du bilan des fiches SST. Leur nombre est en augmentation. Il attire cependant l'attention sur le fait que deux établissements du second degré ont produit à eux seuls une soixantaine de fiches.

M. CHAMPETIER fait remarquer qu'il y a une inversion de couleur sur le premier graphique.

Mme AUBRY demande si les effectifs du 1^{er} degré et du 2nd degré peuvent être communiqués.

M. ROUSSY répond que les enseignants du second degré sont deux fois plus nombreux que les enseignants du 1^{er} degré.

Mme AUBRY répond que cela double les résultats dans ce cas.

M. ROUSSY affirme que dans un monde idéal, il ne devrait pas y avoir de fiches SST. Il se demande si les enseignants du 1^{er} degré n'ont pas recours plus facilement aux fiches SST parce que leurs IEN sont éloignés.

Mme COUDERT indique que le 1^{er} degré s'empare des fiches SST depuis plus longtemps que le 2nd degré.

Mme DUVEUF souhaite savoir si des informations sont disponibles concernant les élèves qui n'ont pas été scolarisés pendant le COVID et qui de ce fait n'ont pas acquis les codes sociaux. L'administration s'est-elle rapprochée des PMI ? Y a-t-il eu un constat particulier ? Elle déclare que l'institution a besoin de partenaires car on voit arriver en 6^e des élèves avec des troubles d'apprentissage et un manque de codes sociaux.

M. GAUTRET explique plus précisément que certains collègues de maternelle s'inquiètent du comportement d'enfants nés en 2019 ou en 2020 et qui ont passé les premiers mois de leur vie en confinement. Il semblerait qu'il faille y être attentif.

Mme DUVEUF rajoute que cette situation avait été évoquée avec madame la rectrice.

M. GAUTRET indique que ce sont des collègues expérimentés de maternelle qui font ce constat et qui sont démunis.

Mme AUBRY pense aussi que l'inclusion peut expliquer le fort taux de difficultés avec ce public.

Mme BEYNET répond qu'elle prend note de tous ces éléments mais n'est pas sûre d'obtenir de réponse.

Mme AUBRY souhaiterait connaître le nombre d'établissements concernés par les fiches SST puisque certaines fiches concernent le même établissement.

Mme AGNOUX rappelle que les bilans sont extraits manuellement à partir des fiches papier et que cela demande beaucoup de travail aux services.

M. VANDERLICK rappelle aussi que l'instance ne s'occupe pas des élèves mais doit se concentrer sur les conditions de travail des personnels.

M. CHAMPETIER fait remarquer qu'il manque la légende d'une des portions de camembert.

Mme JUTEAU répond que ce sera corrigé et que le document sera renvoyé à l'ensemble des membres.

M. ROUSSY explique que les bilans seront plus faciles à réaliser avec le RSST dématérialisé. Il rappelle à nouveau qu'il faudra expliquer aux collègues de prêter attention aux formulations et ne pas citer qui que ce soit. Le but n'est pas de faire disparaître les difficultés mais bien d'avoir un outil de travail favorisant la prévention, notamment la prévention primaire. Il indique aussi que madame la rectrice a fixé la prévention des RPS comme objectif 2024-2025. C'est d'ailleurs un objectif national. A ce titre, le diagnostic de l'ARACT va être retravaillé. Les représentants des personnels seront impliqués dans ce projet.

M. VANDERLICK remarque que les professeurs des écoles et les AESH sont en souffrance et que souvent l'inclusion en est la cause du fait de manque d'accompagnement. Il existe pourtant désormais un catalogue de préconisations qui commence à s'étoffer, peut-être faudrait-il le mettre en œuvre. Il remarque aussi que de nouveaux personnels rédigent des fiches comme les secrétaires, les gestionnaires et les PERDIR. Il faut y être vigilant.

Mme ROUCHON confirme que la FSU est favorable à tous les travaux en faveur de la prévention notamment reprendre le diagnostic de l'ARACT. Le manque de moyens est criant pour toute la profession. Il faut des structures spécialisées pour les élèves à besoins spécifiques. Elle rajoute qu'un autre bilan avait été demandé concernant les faits établissements et qu'il serait un véritable outil supplémentaire. En Creuse, elle précise qu'une extraction pour le 1^{er} et le 2^d degré leur est fournie avec une répartition par thématique.

M. ROUSSY répond qu'il a essayé d'obtenir ces informations mais n'y est pas parvenu pour l'instant. Il va continuer.

Mme BEYNET affirme qu'elle se charge de demander comment cette extraction peut être faite.

M. VANDERLICK confirme qu'on peut la faire d'autant que cela ne porte préjudice à personne.

Mme BEYNET continue d'aborder l'ordre du jour avec le point suivant.

5) Point d'avancement de la visite du collège Y :

Mme BEYNET rappelle que la visite de l'établissement est prévue le mardi 08 octobre 2024. Une pré-visite a déjà eu lieu. Un questionnaire a également été diffusé auprès des personnels. 30 personnes environ sur 60 ont répondu. 7 entretiens ont été demandés dont 2 collectifs. Un groupe de travail s'est tenu pour définir les questions à poser lors des entretiens de façon à répondre à la thématique de la visite, à savoir :

Pour un collectif de travail favorisant la satisfaction professionnelle des personnels :
pilotage - organisation - communication – environnement de travail

Elle précise que la visite sera déclinée de la façon suivante : visite de l'établissement, entretien avec le chef d'établissement, entretiens avec les personnels puis réunion de la délégation afin de faire une synthèse.

Mme BEYNET demande s'il y a des questions puis aborde le point suivant à l'ordre du jour.

6) Avis :

Mme BEYNET donne la parole aux représentants des personnels.

Mme AGNOUX présente l'avis n°1 :

- conditions de travail des personnels enseignants auprès d'élèves relevant d'établissements ou services médico-sociaux (ESMS) : demande que le recteur ou la rectrice intervienne auprès des services de l'ARS pour faire part de ces besoins et soutenir la création de places en services de soins et d'hospitalisation pédopsychiatriques sur le territoire de l'académie.

Mme BEYNET donne la parole à M. ROUSSEAU, conseiller technique ASH pour l'académie de Limoges afin de donner quelques éléments de réponse.

M. ROUSSEAU répond qu'il s'agit d'un sujet qui relève du plan 50 000 solutions de l'ARS en lien avec la conférence nationale du handicap 2024. Il s'agit d'un plan global relatif à différents aspects du parcours des jeunes en situation de handicap (milieu ordinaire, dispositifs inclusifs, appui médicosocial, scolarisation en établissement médicosocial, suivi des situations relevant de l'amendement Creton). A l'échelle académique, l'ensemble des personnels d'encadrement est sensibilisé au fait que les enseignants ne doivent pas se retrouver seuls face à ces situations complexes. Il indique qu'en lien avec les corps d'inspection, il s'agit de développer un réseau d'acteurs personnes ressources.

M. ROUSSEAU explique ensuite qu'une convention de coopération est signée entre l'ARS et les trois rectrices de la région académique depuis mars 2024. Un co-pilotage ARS et éducation nationale est lancé. Début juillet, une réunion a eu lieu avec les rectrices et la direction générale de l'ARS afin d'évoquer les axes du plan 50 000 solutions déployé de manière pluriannuelle. Il existe plusieurs socles financiers. Ainsi, dans un contexte d'évolution de l'offre de service relevant du médico-social, des places de prise en charge SESSAD et d'accueil en IME sont programmées. En parallèle, l'éducation nationale anticipe avec les chefs d'établissement des ouvertures de dispositifs inclusifs (ULIS, unités d'enseignement). Il informe que les délégations ARS ont des dotations pour améliorer les conditions d'accueil de ces jeunes et que cela est régi par une programmation pluriannuelle prévue jusqu'en 2030.

Mme MARCHE indique que toutes ces mesures et moyens financiers sont accueillis positivement. Les représentants du personnel resteront vigilants sur ces questions car elles s'aggravent : des unités d'enseignement externalisées en milieu ordinaire se développent, des postes en SESSAD sont supprimés, il n'y a plus de maître G en RASED... Elle relate aussi qu'un élève notifié d'un accompagnement AESH jusqu'en CM2 n'a plus d'aide une fois qu'il arrive en SEGPA. Elle se réjouit donc si le plan 50 000 solutions de l'ARS permet de faire évoluer les choses car toutes ces situations sont régulièrement remontées dans toutes les instances.

M. ROUSSEAU répond qu'il a tenté d'expliquer comment les missions des uns et des autres sont définies et comment l'éducation nationale travaille avec l'ARS. Il indique qu'il y a aussi des dispositifs en milieu ordinaire car le nombre d'élèves en situation de handicap augmente. Ils sont 500 élèves supplémentaires cette année. Il rappelle aussi que le but de l'AESH est d'accompagner les élèves vers l'autonomie pour ne plus avoir besoin de cette aide humaine, il perdure des incompréhensions en la matière.

Mme MARCHE répond que le cas dont elle parle n'est pas un cas isolé mais bien un constat général. La SEGPA n'est pas un lieu d'accueil pour les élèves en situation de handicap même si handicap et difficultés scolaires ne sont pas incompatibles.

M. GAUTRET demande si le plan 50 000 solutions de l'ARS est un plan national ou régional.

M. ROUSSEAU répond qu'il s'agit d'un plan national décliné en région. Pour la Nouvelle Aquitaine, ce sont 105 millions d'euros (socles adultes et enfants). L'objectif est ensuite le suivi des contextes départementaux avec l'amélioration des réponses.

M. GAUTRET affirme que les représentants des personnels se préoccupent depuis de années des élèves en situation de handicap. Ils ne peuvent que se réjouir si l'ARS et l'éducation nationale copilotent des projets d'amélioration des conditions d'accueil de ces élèves, d'autant plus si leur nombre augmente. Les collègues souffrent de ne plus trouver de moyens. Les décisions de l'institution en sont la cause.

Mme POINGT fait remarquer que le contexte démographique baisse. Si on supprimait les postes moins vite que les effectifs diminuent, cela apporterait de la souplesse.

Mme BEYNET propose de passer à l'avis suivant.

Mme AGNOUX demande si les avis seront votés ensemble ou un par un.

Mme BEYNET reformule l'avis n°1 et propose de procéder au vote.

M. GAUTRET demande une interruption de séance afin d'engager une concertation car certains membres ont reçu l'avis le matin même.

La séance est interrompue à 16h21.

La séance reprend à 16h30.

Mme BEYNET reformule l'avis n°1 et fait procéder au vote. Il est adopté à l'unanimité. Elle donne la parole à Mme AGNOUX pour la présentation de l'avis n°2.

Mme AGNOUX répond que l'avis n° 2 sera présenté lors d'une prochaine formation spécialisée car les membres n'ont pas trouvé de consensus sur le libellé. Elle demande en revanche si un point d'étape sur les travaux avec l'ARS serait possible d'ici la fin de l'année scolaire.

M. ROUSSEAU quitte l'instance à 16h33.

7) Questions diverses :

Mme BEYNET poursuit l'ordre du jour avec le dernier point qui concerne une question portant sur l'établissement A. Elle explique qu'une enquête administrative y a eu lieu. Elle en retrace les différentes étapes :

- le 16 juillet 2024 : le rapport d'enquête a été remis à madame la rectrice. Elle rappelle que cette enquête administrative avait été ouverte à la demande de l'IA DASEN du département. L'enquête s'est déroulée du 18 juin au 09 juillet 2024 et 14 personnes ont été auditionnées.
- Le 29 août 2024, la délégation a restitué les préconisations validées par madame la rectrice à l'équipe de direction de l'établissement : proviseur, principal adjoint, CPE, directrice de SEGPA actuelle. A noter que la directrice de SEGPA et le principal adjoint sont nouveaux arrivants.
- Le 19 septembre 2024, la délégation a effectué la restitution auprès de l'équipe de SEGPA et a posé le cadre de fonctionnement et les objectifs (lesquels seront pilotés par la directrice adjointe de SEGPA et l'équipe de direction)

Les préconisations du rapport d'enquête sont les suivantes :

- L'axe 1 porte sur 2 points :
 - o Assurer et consolider le fonctionnement de la SEGPA au sein du collège dans l'intérêt de tous les élèves. Doter la SEGPA d'un projet éducatif particulier, formaliser la concertation avec l'équipe.
 - o Formaliser des modalités de communication en concertation avec l'équipe pédagogique
- L'Axe 2 porte sur 4 points :
 - o Soutenir l'accompagnement RH dans le cadre institutionnel
 - o Déployer un dispositif de formation pour accompagner le directeur adjoint de la SEGPA.
 - o Proposer des entretiens personnalisés avec la psychologue du travail ou les CRHP pour les collègues ayant un projet d'évolution professionnelle.
 - o Assurer le traitement RH des éventuels dysfonctionnements observés.

Mme BEYNET conclut que la nouvelle équipe a déjà commencé à cheminer sur un fonctionnement apaisé. Elle demande s'il y a des questions.

Mme AUBRY indique que suite à la restitution de l'enquête, les collègues travaillent dans un climat apaisé mais restent fragiles. Elle souhaite s'assurer que le suivi RH va perdurer pour que l'équipe gagne en sérénité.

Mme BEYNET répond que le cadre institutionnel sera respecté et que le suivi RH préconisé sera mis en place.

Mme AUBRY demande si le pilotage de la SEGPA relève de la direction et si le pilotage RH se fera pour l'ensemble du collège.

Mme BEYNET répond que la directrice de la SEGPA et l'équipe de direction de l'établissement piloteront le projet de reconstruction de la SEGPA. L'EAFC sera en charge de la formation. Pour le volet RH, Mme BEYNET s'appuiera sur toutes les personnes ressources pour accompagner les équipes (psychologue du travail etc...).

Mme POINGT affirme que les chefs d'établissement éloignés du rectorat ne doivent pas être moins entendus que ceux qui s'y rendent fréquemment.

Mme BEYNET assure que l'administration est à l'écoute de tous les signalements et que l'éloignement géographique n'est pas un critère de priorité.

M. VANDERLICK fait remarquer que pour les cités scolaires dont les bâtiments sont vieillissants, le chevauchement entre les différentes collectivités est parfois un frein à l'avancée de projets de rénovation.

Mme POINGT rajoute qu'il y a beaucoup de turn over dans les établissements de ce département et que cela pose des difficultés.

Mme BRULATOUT confirme que le turn over ne rend pas service, et concerne tout le monde, pas seulement l'équipe de direction.

Mme AUBRY affirme qu'il serait souhaitable de ne pas nommer de stagiaires sur le collège.

Mme BEYNET répond que le mouvement est travaillé avec les IA DASEN et la CT EVS pendant toute l'année scolaire.

Mme AUBRY revient sur le traitement des dysfonctionnements préconisés dans l'axe 2 du rapport d'enquête. Elle souhaite savoir s'il y en a dans l'établissement A.

Mme BEYNET répond qu'il s'agit de dysfonctionnements éventuels. Elle poursuit en abordant la question diverse concernant l'établissement B. Elle souhaite savoir quel est l'objet exact de la question.

Mme AGNOUX répond qu'il ne s'agit pas d'une question mais plutôt d'un signal car un nouveau chef d'établissement vient de prendre ses fonctions dans cet établissement et l'adjoint a quitté l'établissement.

Mme BEYNET demande s'il est nécessaire d'échanger sur un point particulier à ce sujet.

Mme AGNOUX répond par la négative. Il s'agit surtout d'être vigilant à la situation de l'établissement.

Mme BEYNET rappelle que la cellule de veille existe et que les nouveaux PERDIR ainsi que les stagiaires sont accompagnés.

Mme BEYNET remercie vivement tous les membres de l'instance pour les échanges riches et constructifs. Elle rappelle que la prochaine instance est programmée en février 2025. Elle procède à la conclusion de la séance à 16h52.

La secrétaire de la FS du CSA académique

Mme Laetitia AGNOUX

La secrétaire générale adjointe de l'académie
Directrice des relations et des ressources humaines

Mme Valérie BEYNET